

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 30 avril 2004
(convocation du 19 avril 2004)

Aujourd'hui Vendredi Trente Avril Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BRON Jean-Charles, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvere, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT à M. MOULINIER (à compter de 10 h 10)
M. BOBET Patrick à M. MANSENCAL Alain
M. BRANA Pierre à Mlle COUTANCEAU Emilie
M. BROQUA Michel à M. GUICHARD Max
M. DUCHENE Michel à M. DUCASSOU Dominique
Mme FAYET Véronique à Mme TOUTON Elisabeth
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
M. VALADE Jacques à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. BAUDRY Claude à Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel
M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues
M. BREILLAT Jacques à M. REBIERE André
Mme CASTANET Anne à Mme DESSERTINE Laurence
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
M. DOUGADOS Daniel à Mme DE FRANCOIS Béatrice

Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain
M. FAVROUL à M. SOUBIRAN Claude (jusqu'à 10 h 15)
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. ANZIANI Alain
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André (jusqu'à 10 h 00)
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GUICHOUX Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. JOUVE Serge à Mme DUMONT Dominique
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANGON Jacques à Mme CAZALET Anne-Marie
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
Mme PALVADEAU Chrystèle à Mme PUJO Colette
M. ROUSSET à Mme CARTRON Françoise (jusqu'à 10 h 15)
Mme WALRYCK Anne à M. MERCHERZ Jean

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Bordeaux - Cenon - Franchissement de la Garonne au droit de la rue Lucien Faure -Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des dossiers d'enquêtes publiques - Appel d'offres - Autorisation

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2003/0551, en date du 19 septembre 2003, le Conseil de Communauté a décidé, notamment :

- de fixer le coût d'objectif de l'opération franchissement de la Garonne à 112.5 M€ TTC
- d'approuver le règlement de la consultation et le programme fonctionnel de l'appel d'offres conception réalisation du pont Bacalan Bastide,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché à venir pour la réalisation du pont.

Le montant de l'opération impose la réalisation d'enquêtes publiques avant tout commencement de travaux : une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et une enquête au titre de la loi sur l'eau.

La loi impose également que l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique comporte une étude d'impact, qui comprend entre autres un volet sur les nuisances sonores, et une étude socio-économique au titre de la loi d'orientation sur les transports intérieurs (LOTI).

Pour réaliser ces dossiers d'enquêtes il est nécessaire d'associer aux services communautaires des spécialistes dans les domaines suivants :

- études acoustiques pour réaliser l'étude phonique du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique,
- études hydrauliques et courantologiques pour réaliser l'étude hydraulique du dossier d'enquête loi sur l'eau,
- études et réalisations de dossiers d'enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique,
- études et réalisations de dossiers d'enquêtes au titre de la loi sur l'eau.

Les missions confiées à ces spécialistes comporteront les prestations suivantes :

- réalisation de l'étude phonique pour le volet phonique de l'étude d'impact,
- réalisation des études hydrauliques et courantologiques pour répondre aux exigences de la loi sur l'eau,

- réalisation du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique
- réalisation du dossier d'enquête au titre de la loi sur l'eau

Pour permettre la réalisation de ces prestations, cinq marchés seront attribués à l'issue d'un appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, à lots séparés, chaque lot faisant l'objet d'un marché spécifique :

lot 1 : études phoniques

lot 2 : études hydrauliques et courantologiques

lot 3 : dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique

lot 4 : dossier d'enquête loi sur l'eau

En application des dispositions des articles 21-21.12 et 21-21.13 du CGCT le dossier de consultation des entreprises est consultable par les élus communautaires à l'hôtel de communauté au service des Marchés publics - 13^{ème} étage.

La dépense globale est estimée à 152 792.20 € T.T.C. (avec une marge maximale de tolérance de + 5 %), ainsi répartie pour chaque lot :

lot 1 : études phoniques	20 092.80 € T.T.C
lot 2 : études hydrauliques et courantologiques	43 604.00 € T.T.C
lot 3 : dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique	51 188.80 € T.T.C
lot 4 : dossier d'enquête loi sur l'eau	37 793.60 € T.T.C

Chacun de ces marchés sera à prix forfaitaire et la date de début du délai d'exécution sera la date de notification du marché. La durée du marché sera égale au délai d'exécution

Les dépenses correspondantes seront imputées sur la ligne budgétaire :
23 – 2315 – 8220 – O400 – VD18

Compte tenu du montant global des études nécessaires à la réalisation de l'opération de franchissement de la Garonne au droit de la rue Lucien Faure, l'appel d'offres sera lancé au niveau européen.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises et autoriser Monsieur le Président :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application, notamment, des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des Marchés Publics
- à signer les marchés à intervenir avec les entreprises qui auront fait la proposition économiquement la plus avantageuse pour chacun des lots en réponse à cet appel d'offres, et en cas d'insuccès, à procéder à la recherche d'un prestataire, soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, ou modifié en application de l'article 59 du Code des

Marchés Publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-1 du Code des Marchés Publics.

- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- imputer les dépenses correspondantes au budget de l'exercice en cours au chapitre 23 - article 2315 - sous-fonction 8220 - CRB O400 - programme VD18

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des Verts Mme DELAUNAY, MM. JAULT et RESPAUD s'abstiennent

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 avril 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
17 MAI 2004**

M. ALAIN DAVID